

**OBJET – Exemption de taxes municipales et scolaires pour les maisons d’hébergement de 2e étape pour femmes et enfants victimes de violence conjugale.**

Montréal, le 12 avril 2017

Madame, Monsieur,

Les maisons de 2e étape (MH2) offrent un logement sécuritaire abordable temporaire aux femmes après les refuges d’urgence lorsqu’elles vivent des enjeux de sécurité et de socialisation suite à la situation de violence conjugale qu’elles traversent. Les services d’accompagnement et de soutien, individuels et de groupe, pour les femmes et leurs enfants, ne sont actuellement financés qu’à hauteur de 20% par le gouvernement du Québec. Les maisons ne sont pas en mesure d’offrir l’ensemble des services requis de manière adéquate, et les personnels d’intervention s’épuisent en levées de fonds pour faire survivre les organismes.

Nous sollicitons ici l’appui de la municipalité auprès de la Commission Municipale du Québec à l’effet que votre maison de 2e étape soit exemptée du paiement des taxes locales (municipales et scolaires). En effet nous estimons relever des exemptions prévues à l’art 243.8.3 de la loi sur la fiscalité municipale puisque les MH2 sont bien des organismes à but non lucratif qui opèrent *« toute activité exercée en vue de:*

*a)  promouvoir ou défendre les intérêts ou droits de personnes qui, en raison de leur âge, de leur langue, de leur sexe, de leur orientation sexuelle, de leur race, de leur couleur ou de leur origine ethnique ou nationale ou en raison du fait qu’elles ont une maladie ou un handicap, forment un groupe;*

*b)  lutter contre une forme de discrimination illégale;*

*c)  assister des personnes opprimées, socialement ou économiquement défavorisées ou autrement en difficulté;*

*d)  empêcher que des personnes ne deviennent en difficulté. »*

Confiante que vous serez à l’écoute de notre demande pour améliorer l’accès à nos services pour les femmes et les enfants de la communauté, je vous prie d’agréer, Madame, Monsieur, l’expression de nos salutations respectueuses.



Gaëlle Fedida, PhD

Coordinatrice